



Module CAS

3 nov. | 10 nov. | 24 nov. | 1 déc. | 13 déc. 2023

Aspects pertinents de la sécurité lors de l'aménagement d'une infrastructure routière

Le module fait partie du CAS Sécurité routière et peut être réalisé de manière individuelle.

Aspects pertinents de la sécurité lors de l'aménagement d'une infrastructure routière

Le module du CAS Sécurité routière relatif aux «Aspects pertinents de la sécurité lors de l'aménagement d'une infrastructure routière» offre aux projeteurs et aux exploitants une vue générale et actuelle des différents aspects de la sécurité routière. Il leur permet d'acquérir les connaissances et les aptitudes requises pour que ceux-ci puissent reconnaître et comprendre les relations et les interactions entre les différentes composantes systémiques de la sécurité routière que sont l'infrastructure, le véhicule, et les usagers.

Sur la base des connaissances récentes provenant des projets de recherche, des normes et des expériences de bonne pratique avérées, les aspects pertinents de la sécurité dans les phases de planification, de construction et d'exploitation d'une infrastructure routière sont décrites en détail. La théorie est étayée par l'analyse de nombreux cas issus de la pratique. Simultanément, il est prévu d'initier les participants à l'application des normes pertinentes et à l'évaluation des marges de manœuvre disponibles.

Objectif

Le présent module passé avec succès, les participants auront acquis des connaissances approfondies sur les aspects pertinents de la sécurité routière dans le cadre de la planification, de l'étude de projets, de la construction et de l'exploitation d'aménagements routiers. Ils seront en mesure de reconnaître et d'évaluer les risques relatifs à la sécurité routière et de formuler des mesures adéquates.

Public cible

Les personnes intéressées, ingénieurs, professionnels de la construction, représentants de la fonction publique doivent posséder une certaine expérience. L'admission au cours des candidats est de la décision de la direction du cours CAS sur examen du dossier de candidature.

Contenu de la formation

- Importance de la sécurité routière
- Enjeux et évolutions
- Usagers de la route: Particularités et défis
- Gestion de la sécurité des infrastructures routières / Instruments de la sécurité des infrastructures routières
- Gestion de la mobilité douce (cheminement scolaire, etc.)
- Intégration de la sécurité routière dans les normes VSS
- Principes d'un aménagement routier sécurisé (route qui pardonne / Sécurité active et passive / Facteurs humains

- Personnes à mobilité réduite
- Principes généraux de conception de routes en et hors localité
- Rôle et importance de la vitesse
- Niveau d'aménagement et sécurité routière
- Eléments de projets
- Carrefours (Croisements et embranchements avec ou sans feux de signalisation, giratoires, jonctions de routes à haut débit)
- Expérience internationale / bonnes pratiques (exemples)
- Bibliographie

Les contenus décrits ci-dessus sont des descriptions succinctes. Compter 2 à 3 jours pour le travail de module personnel et l'autoapprentissage. L'échange entre les participants et les réflexions critiques sont une part importante de la formation.

Direction du cours et intervenants

Direction du CAS: Prof Dr Nicolas Bueche, BFH

Direction du module: David Cuttelod, DGMR, Lausanne
Dr Micaël Tille, EPFL et Citec, Morges

Intervenants: Enseignants des hautes écoles spécialisées, d'universités ainsi qu'experts issus de l'administration, de bureaux d'ingénieurs et d'entreprises ainsi qu'inspecteurs expérimentés et propriétaires de routes

Certificat

Il existe deux possibilités de terminer le module:

- Formation avec examen final: Crédits CAS selon ECTS (3 crédits ECTS) et certificat de formation VSS
- Formation sans examen final: Attestation de participation VSS

Pour se présenter l'examen final, le candidat doit participer à 3 jours et avoir rendu le travail de module personnel.

Dates du cours

1^{er} jour: 3 novembre 2023 | 09.00–17.00 h

2^e jour: 10 novembre 2023 | 09.00–17.00 h

3^e jour: 24 novembre 2023 | 09.00–17.00 h

4^e jour: 1 décembre 2023 | 09.00–17.00 h | Examen l'après-midi

5^e jour: 13 décembre 2023 | 09.00–13.00 h | Discussion de l'examen, conclusions, apéro

Lieu du cours

Hôtel de la Paix | Rue Benjamin-Constant 5 | 1003 Lausanne



1 Hôtel de la Paix | 2 Gare

La gare CFF de Lausanne se trouve à 10 minutes à pied.

Des autobus mènent de la gare CFF jusqu'à la Place Saint-François, située à 2 minutes à pied.

www.hoteldelapaix.net

Coûts de la formation

Module individuel avec examen: CHF 3 300 membres de la VSS
3 crédits ECTS et certificat VSS CHF 3 550 non-membres

Module individuel sans examen: CHF 2 700 membres de la VSS
Attestation de participation de la VSS CHF 2 950 non-membres

CAS complet: CHF 7 800 membres de la VSS
12 crédits ECTS CHF 8 800 non-membres

Examen de rattrapage: CHF 400

Membres de la VSS: personnes privées, collaborateurs enregistrés d'institutions
Repas et documentation compris dans les coûts

Nombre de participants

Le nombre maximal de participants par module est de 25.

Informations et renseignements

Secrétariat de la VSS: V. Arzner | 044 269 40 20 | v.arzner@vss.ch
Administration CAS: K. Zuber | 032 344 02 85 | katja.zuber@bfh.ch
Responsable CAS: N. Bueche | 034 426 41 57 | nicolas.bueche@bfh.ch
Responsable module: D. Cuttelod | 076 567 16 72 | david.cuttelod@vd.ch
M. Tille | 079 609 03 49 | micael.tille@epfl.ch

Inscription

Les inscriptions doivent se faire par l'inscription en ligne ou par courriel. La demande devra être accompagnée des documents relatifs à la qualification de l'intéressé (CV succinct contenant la formation suivie, l'expérience, les compétences actuelles ainsi qu'une lettre de motivation).

Délai d'inscription: 6 octobre 2023

Inscription: www.mobilityplatform.ch ou info@vss.ch

La demande d'inscription sera confirmée par écrit, l'admission définitive au cours étant communiquée après vérification des documents de qualification. La lettre d'admission sera accompagnée du programme détaillé du cours ainsi que d'un bulletin de versement.

Les règlements concernant la formation continue peuvent être consultés sous www.vss.ch.

Le module «Aspects pertinents de la sécurité lors de l'aménagement d'une infrastructure routière» fait partie du CAS Sécurité routière. Le module peut être réalisé de manière individuelle (avec ou sans examen).

CAS Sécurité routière

Module Aspects pertinents de la sécurité lors de l'aménagement d'une infrastructure routière *

- Sécurité routière
- Particularité de l'infrastructure en matière de sécurité
- Aspects de la technique et de l'exploitation du trafic
- Routes explicites et routes qui pardonnent

Module Inspection de sécurité routière (Road Safety Inspection) ⁽¹⁾ *

- Procédure selon la SN 641 723
- Inspection, Utilisation des listes de contrôle, Pertinence de sécurité
- Influences sur la sécurité routière
- Conséquences, Mesures

Module Audit de sécurité (Road Safety Audit) ⁽¹⁾ *

- Procédure selon la SN 641 722
- Audit, Utilisation des listes de contrôle, Pertinence de sécurité
- Influences sur la sécurité routière
- Monitoring
- Conséquences, Mesures

Module Gestion des points noirs (BSM-EUM) ⁽¹⁾ *

- Accidentologie, Statistique des accidents
- Analyse technique des accidents
- Mesures d'assainissement
- Evaluation des mesures

Module Chantiers sans interruption de trafic *

- Guidage du trafic
- Evaluation des risques
- Application des directives SUVA
- Communication
- Gestion des agents de sécurité

Module Travail de mémoire

- Travail sur le projet, travail en groupe, présentation de travail de mémoire

* Pour le CAS, quatre de ces modules en plus du module Travail de mémoire doivent être réussis.

⁽¹⁾ Des exigences supplémentaires doivent être prises en compte pour les certifications «Auditeur/Auditrice RSA», «Inspecteur/Inspectrice RSI» et «Expert/Experte BSM».

Aspects pertinents de la sécurité lors de l'aménagement d'une infrastructure routière



Inscription

Module CAS

Aspects pertinents de la sécurité lors de l'aménagement d'une infrastructure routière

3 novembre | 10 novembre | 24 novembre | 1 décembre | 13 décembre 2023

Inscription en ligne



ou par courriel: info@vss.ch

Délai d'inscription: 6 octobre 2023